

## REGLEMENT

1) La reservation sera définitive avec le versement des arrhes: 50% du montant total de la location. Le solde se règle à l'arrivée. Le calcul du prix locatif se base sur les nuitées passées dans l'appartement.

Arrivée différée ou départ anticipé ne donne lieu à aucun remboursement.

2) Le prix convenu comprend: un logement approprié à la catégorie et à la capacité demandées, mobilier, complet d'équipement de cuisine, cuisinière à gaz, frigidaire, couvertures et coussins; l'emploi de gaz, eau chaude et froide, électricité.

Ne comprend pas: linge de lit et lingerie en général, équipement de plage. Les appartements ne sont pas chauffés et il n'est pas permis d'utiliser des radiateurs électriques.

3) La résiliation de la réservation doit parvenir à l'Agence par écrit (la date d'arrivée de la communication faisant foi).

La résiliation faite plus de 30 jours avant la date de début location, donne droit au remboursement de 50% des arrhes versées (voir point N. 1).

La résiliation communiquée successivement ne donne lieu à aucun remboursement.

Dans le cas où l'appartement est de nouveau, loué, les arrhes sont remboursées selon les nuits récupérées, déduisant toujours Euro 60,00 pour les frais de résiliation.

4) L'arrivée est prévue entre 16 et 20 heure du jour fixé, en cas de retard, le locataire est prié d'en informer l'Agence. Autrement le logement sera tenu à disposition jusqu'à 18 heure du jour suivant; après quoi l'Agence sera libre de disposer de l'appartement et de retenir les arrhes versées. A l'arrivée, il est absolument nécessaire présenter les pièces d'identité de tous les participants à la location, afin d'en permettre la signalation aux autorités compétentes. Le locataire répond personnellement de toute fausse déclaration. L'appartement ne peut être occupé d'un nombre de personnes supérieur à celui indiqué sur le reçu de location (enfant ou adulte). Pendant toute la durée du séjour, le locataire est entièrement responsable du logement. Le locataire doit informer l'agence, avant midi du jour suivant l'entrée des lieux, de toute anomalie relative à l'équipement du bien loué. Les éventuels travaux de réfection et d'entretien du logement sont effectués par le personnel de l'Agence qui est autorisé à entrer dans l'appartement, même en l'absence du locataire. Une caution (€ 100,00) doit être versée, à l'arrivée, comme garantie de la bonne conservation des locaux durant le séjour (voir point N. 6).

5) Règles de séjour: Pendant toute la durée du séjour, le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur de la résidence et, de toute façon, l'horaire de silence: 13 h. - 16 h. et 23 h. - 8 h. En cas de grave infraction aux règlements de l'Agence et de la résidence, l'agence se réserve le droit d'éloigner le locataire de l'appartement loué, sans rien rembourser, sauf la demande de paiement des dommages causés par lui-même. Les animaux ne sont admis qu'avec l'accord exprès de l'Agence. Une seule voiture par appartement peut être garer dans le parking du logement.

**Remarque:** L'Agence ne peut, être tenue responsable en cas d'accident ou dommage à personne ou chose, de perte, de vol ou autre.

6) Au départ les clés doivent être restituées avant 10 h. du jour établi. Le locataire est prié de communiquer à l'Agence l'heure de son départ quelques jours auparavant. Le logement doit être rendu propre et en ordre, en cas contraire la caution sera retenue.

Le Tribunal de Latisana et/ou Udine est compétent pour tout litige.